

gouverneur, n'hésita pas à partir avec cinquante six hommes choisis, et, si l'on en croit les historiens du temps, il y fit des merveilles. (Hist. du Montréal, par Dollier de Casson, p. 203). L'expédition eut lieu après les semailles, du 2 au 16 juin. Il est naturel de penser qu'il se fit accompagner de plusieurs de ses soldats colons, en particulier du sergent Petit-Bruneau, qui se recommandait à raison de son grade. (Pour plus de détails, voir : Ferland, Hist. du Canada, II, p. 77).

5. **Octroi de la seigneurie.**—L'établissement de Nicolet remonte à l'année 1669, mais la seigneurie ne fut érigée et octroyée que trois ans plus tard, le 29 octobre 1672. Cette dernière date, la seule légale, doit, ce nous semble, être considérée comme celle de la fondation de Nicolet, qui célébrera en 1922 le 250^e anniversaire de son érection en seigneurie.

Nous en concluons que l'origine de Nicolet remonte à deux dates principales, celle de son établissement par les seigneurs opposés, Moras et Laubia, en 1669, et celle de son érection en deux seigneuries, Nicolet et l'Île Moras, le 29 octobre 1672.